

CERTIFICATS DE NATURALISATION

Ottawa, 10. — Quoique le Secrétaire d'Etat pour les colonies ait recommandé aux futurs citoyens britanniques d'employer les blancs de naturalisation imprimée en Angleterre vu qu'ils sont préférables à ceux proposés par un ordre en conseil du gouvernement canadien, le ministère a décidé d'approuver les papiers canadiens. On voulait des formules uniformes autant que possible dans toutes les colonies mais les certificats canadiens, étant plus courts ont eu la préférence à Ottawa sur les certificats anglais.